



L'an 2015, le 8 du mois d'Avril à 20 heures 30, le conseil Municipal de NEVEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NEVEZ, en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Albert HERVET, Maire**.

**Etaients présents :** M Albert HERVET, M Patrice RIGOLLET, Mme Maryvonne LE DU JAFFREZOU, M Patrick FRANCHIN, M Alain BACCON, Mme Danielle SAMSON, Mme Marie DJEKHAR, Mme Marylène CROGUENNEC, M Bernard NERZIC, Mme Anne-Marie DROUGLAZET- BERNARD, M Daniel SELLIN, Mme Dominique PENVEN, Mme Marie-Noëlle TONNELIER, M Jean-Yves MAILLARD, Mme PINSIVY Valérie, M Gérard MARTIN, M Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M Pierre DAUER, Mme Catherine BERTHOU.

**DEPARTEMENT DU  
FINISTERE**

**Arrondissement de  
QUIMPER**

**Mairie de NEVEZ**

**Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :**

M Bruno POSTEC a donné procuration à M FRANCHIN

Mme Sandrine MANUSSET a donné procuration à M Albert HERVET

M CHEYLAN a donné procuration à Mme PINSIVY

**Conseillers absents :**

Mme CROGUENNEC a été nommée secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 23**

**Nombre de Présents : 20**

**Nombre de votants : 23**

**Date de convocation :**  
**2/04/2015**

### **Délibération numéro 2015 04 00 Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 Mars 2015**

M Albert HERVET présente le compte rendu envoyé avec les ordres du jour de la présente séance.

M Jean Yves MAILLARD fait part d'une erreur de rédaction.

**Après prise en considération et modification du compte rendu**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le compte rendu du conseil municipal du 13 mars 2015**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

### **Délibération numéro 2015 04 02 Approbation des comptes de gestion 2014 du budget général**

M RIGOLLET présente le compte de gestion 2014 du Budget général.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil décide à la majorité (5 contre : MM DAUER, GUILLOU et MARTIN, Mmes BERTHOU et GOURLAOUEN):**

- **D'approuver le compte de gestion 2014 du budget général**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

### **Délibération numéro 2015 04 02 bis Approbation des comptes de gestion 2014 du budget Assainissement**

M RIGOLLET présente le compte de gestion 2014 du Budget assainissement.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le compte de gestion 2014 du budget Assainissement**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

### **Délibération numéro 2015 04 02 ter Approbation des comptes de gestion 2014 du budget Ports**

M RIGOLLET présente le compte de gestion 2014 du Budget Ports.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil décide à la majorité (3 abstentions de MM DAUER, MARTIN et de Mme BERTHOU) :**

- **D'approuver le compte de gestion 2014 du budget Ports**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

### Délibération numéro 2015 04 02 quater Approbation des comptes de gestion 2014 du budget Lotissement

M RIGOLLET présente le compte de gestion 2014 du Budget Lotissement.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le compte de gestion 2014 du budget Lotissement**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

### Délibération numéro 2015 04 03 Affectation du résultat du Budget général

M RIGOLLET présente le résultat de fonctionnement du Budget général 2014 et une proposition d'affectation du résultat.

Chaque année, le Conseil municipal prend une décision pour affecter le résultat comptable de l'exercice précédent dans le Budget primitif de l'année en cours.

Ce résultat comptable, présenté dans les comptes administratifs, est la différence entre le montant des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

Il peut être affecté en section de fonctionnement ou en section d'investissement ou entre les deux sections.

Le montant transféré en section d'investissement sert à financer les dépenses d'investissement (dont le remboursement d'emprunt). Il correspond donc à un **autofinancement**.

**Pour le budget général :**

Le résultat de la section de fonctionnement est établi à + 491 375,72 euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- R002 (section de fonctionnement) : 130 856,71 euros
- 1068 (section d'investissement) : 360 519,01 euros

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil décide à la majorité (5 abstentions de MM DAUER, GUILLOU, MARTIN et de Mmes BERTHOU et GOURLAOUEN) :**

- D'approuver l'affectation du résultat de la section de fonctionnement au budget 2015
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

### Délibération numéro 2015 04 04 Vote des taux des taxes directes locales

M RIGOLLET présente les évaluations des bases fiscales 2015 :

	2014			2015		
	Bases	Taux	Produits	Bases	Taux	Produits
<b>Taxe d'habitation</b>	8722010	12,0 2	1048385,6	8889000	12,02	1068457,80
<b>Taxe foncière</b>	5354633	14,4 8	773350,86	5513000	14,48	798282,4
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	123776	39,9 1	49399	122700	39,91	48969,57
	<b>14200419</b>		<b>1873135,46</b>	<b>14524700</b>		<b>1915709,77</b>

M RIGOLLET propose de maintenir les taux de fiscalité pour l'année 2015.

M GUILLOU fait remarquer que l'actuelle municipalité avait promis de ne pas augmenter les taux durant leur mandat.

M RIGOLLET précise que la promesse ne concernait que l'année 2015.

M le Maire rappelle que les annonces de l'ampleur de la diminution de la DGF par l'Etat datent d'après les élections municipales, dans ce contexte il semble difficile de parler d'une promesse qui comprendrait une durée de 6 ans de mandat.

M MARTIN s'interroge sur la durée effective de la promesse, il ne lui semble pas qu'elle ne concernait que l'année 2015.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le maintien des taux de fiscalité directe locale au taux 2014 soit 12,02 pour la taxe d'habitation, 14,48 pour la taxe foncière et 39,91 pour la taxe sur le foncier non bâti.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

**Délibération numéro 2015 04 05 Vote du Budget Primitif du Budget général**

M RIGOLLET présente le Budget Primitif du Budget général 2015.

Celui si s'équilibre de la façon suivante :

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnements votés au titre du présent budget	3 374 108,41	3 243 251,70
Reste à réaliser 2014	0,00	0,00
002 résultat reporté		130 856,71
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>3 374 108,41</b>	<b>3 374 108,41</b>

  

<b>Investissement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris compte 1068)	1 143 313,33	1 675 354,71
Reste à réaliser 2014	261 300,00	421 402,00
001 Solde d'exécution reporté	692 143,38	
<b>Total section d'Investissement</b>	<b>2 096 756,71</b>	<b>2 096 756,71</b>

  

<b>Total Budget</b>	<b>5 470 865,12</b>	<b>5 470 865,12</b>
---------------------	---------------------	---------------------

M MARTIN fait part de ses interrogations quant aux études inscrites en Investissement et qui doivent participer à l'élaboration du PLU. Aucune étude de ce genre ne lui avait été demandée durant son mandat de Maire.

M RIGOLLET explique que Mme MANUSSET, adjointe à l'urbanisme a sollicité ces études complémentaires dans le cadre du PLU et qu'elles revêtent un caractère indispensable pour l'élaboration des EBC (Espaces Boisés Classés).

M MARTIN précise que les EBC ont déjà fait l'objet d'un passage en commission départementale de la nature des paysages et des sites, il réitère donc son interrogation sur l'opportunité de ces études complémentaires.

M MARTIN fait part de ses réserves sur l'augmentation des charges de personnel qu'il estime dûe à la prise en charge directe par la commune de la crèche, à la création d'un poste de cuisinier au sein du multi accueil et à l'augmentation des dépenses liées à la jeunesse.

Il précise qu'il ne comprend pas l'utilité d'actions menées par la Mairie puisque des actions d'autres communes sont déjà ouvertes aux jeunes de NEVEZ comme la MJC de TREGUNC ou « Place aux jeunes » à PONT AVEN.

M le Maire précise que de nombreuses activités jeunesse de la mairie de NEVEZ viennent en complément des activités des autres communes. Il explique que le fonctionnement intercommunal, indispensable sur ces actions, ne pourra être mis en place qu'à l'avenir.

M MARTIN s'interroge sur les futurs besoins en personnel des actions jeunesse, notamment d'un directeur.

M RIGOLLET précise qu'il n'est nulle part fait mention du recrutement d'un directeur sur les actions jeunesse.

M le Maire précise que sur les nouvelles charges de personnel liées au fonctionnement de la crèche, il faut aussi prendre en compte les recettes qui y sont associées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à la majorité (5 contre ; MM MARTIN, DAUER, GUILLOU et Mmes GOURLAOUEN et BERTHOU):

- D'approuver le Budget Primitif du Budget général 2015
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

#### **Délibération numéro 2015 04 06 Affectation du résultat du Budget assainissement**

M RIGOLLET présente le résultat d'assainissement :

Le résultat de la section de fonctionnement est établi à + 87 067,89 euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- R002 (section de fonctionnement) : 28 234,89 euros
- 1068 (section d'investissement) : 58 832,78 euros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation du résultat au Budget Primitif 2015 d'assainissement comme présenté ci dessus.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

**Délibération numéro 2015 04 07 Vote du Budget Primitif du Budget assainissement 2015**

M RIGOLLET présente le Budget Primitif du Budget assainissement

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnements votés au titre du présent budget	242 950,89	214 716,00
Reste à réaliser 2014	0,00	0,00
002 résultat reporté		28 234,89
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>242 950,89</b>	<b>242 950,89</b>

  

<b>Investissement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris compte 1068)	669 168,00	990 603,11
Reste à réaliser 2014	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté	321 435,11	
<b>Total section d'Investissement</b>	<b>990 603,11</b>	<b>990 603,11</b>

  

<b>Total Budget</b>	<b>1 233 554,00</b>	<b>1 233 554,00</b>
---------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- D'approuver le Budget Primitif du budget assainissement 2015.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

**Délibération numéro 2015 04 08 Affectation du résultat du Budget Ports**

Le résultat de la section de fonctionnement est établi à + 34 363,18euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- R002 (section de fonctionnement) : 34 364,18 euros
- 1068 (section d'investissement) : 0 euro

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à la majorité (5 abstentions de MM MARTIN, DAUER, GUILLOU et Mmes BERTHOU et GOURLAOUEN):

- D'approuver l'affectation du résultat telle que présentée ci dessus.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision

### Délibération numéro 2015 04 09 Vote du Budget Primitif du Budget Ports 2015

M BACCON présente le Budget Primitif du Budget Ports :

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnements votés au titre du présent budget	194 738,00	160 373,92
Reste à réaliser 2014	0,00	0,00
002 résultat reporté		34 364,08
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>194 738,00</b>	<b>194 738,00</b>
<b>Investissement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris compte 1068)	139 585,41	42 208,00
Reste à réaliser 2014	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté	0,00	97 377,41
<b>Total section d'Investissement</b>	<b>139 585,41</b>	<b>139 585,41</b>
<b>Total Budget</b>	<b>334 323,41</b>	<b>334 323,41</b>

M DAUER souhaite connaître les principales dépenses d'investissement programmées, il fait par ailleurs remarquer l'augmentation importante des charges de personnel liée à la prise en charge par le Ports de deux agents à temps plein.

M BACCON précise que le personnel actuellement en poste répond aux attentes et aux exigences des plaisanciers. Pour les investissements, ceux-ci concerneront avant tout et en priorité les remplacements de chaînes mer dont le diagnostic à jugé d'un état d'érosion avancé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à la majorité (5 abstentions de MM MARTIN, DAUER, GUILLOU et Mmes BERTHOU et GOURLAOUEN):

- D'approuver le Budget Primitif du Budget Ports 2015.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision



**Délibération numéro 2015 04 10 Affectation du résultat du Budget Lotissement**

M RIGOLLET présente la proposition d'affectation du résultat du budget Lotissement :

Le résultat de la section de fonctionnement est établi à + 143 113,04 euros.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- R002 (section de fonctionnement) : 143 113,04 euros
- 1068 (section d'investissement) : 0 euro

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'affectation du résultat au Budget Primitif Lotissement 2015 tel que présenté ci dessus.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

**Délibération numéro 2015 04 11 Vote du Budget Primitif du Budget Lotissement 2015**

M RIGOLLET présente le Budget Primitif du Budget lotissement :

<b>Fonctionnement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnements votés au titre du présent budget	756 242,74	613 129,70
Reste à réaliser 2014	0,00	0,00
002 résultat reporté		143 113,04
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>756 242,74</b>	<b>756 242,74</b>

  

<b>Investissement</b>		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'Investissement votés au titre du présent budget (y compris compte 1068)	407 079,70	407 079,70
Reste à réaliser 2014	0,00	0,00
001 Solde d'exécution reporté	0,00	0,00
<b>Total section d'Investissement</b>	<b>407 079,70</b>	<b>407 079,70</b>

  

<b>Total Budget</b>	<b>1 163 322,44</b>	<b>1 163 322,44</b>
---------------------	---------------------	---------------------

Après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité :

- **D'approuver le Budget Primitif du Budget Lotissement 2015 tel que présenté ci dessus.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

### **Délibération numéro 2015 04 12 Avenant à la Maîtrise d'œuvre pour les travaux du lotissement des prés verts**

M RIGOLLET présente que les missions de maîtrise d'œuvre sont indispensables dans le cadre de la réalisation de bâtiments ou d'opération d'aménagement. Ces missions confiées à des entreprises privées permettent de se doter de compétences techniques incontournables.

Les missions de maîtrise d'œuvre donnent lieu, comme les travaux, à des marchés publics. Le lauréat du marché public est celui ayant répondu par une offre jugée la « mieux disante » (c'est-à-dire satisfaisante financièrement mais aussi qualitativement parlant).

L'évaluation des missions de maîtrise d'œuvre s'apprécie avant le démarrage des travaux, donc sur une estimation des travaux prévus.

Après connaissance du montant définitif des travaux, la mission de maîtrise d'œuvre donne lieu à une réévaluation entre l'estimation et le prix définitif. Cette modification se fait par la voie d'un « avenant », c'est-à-dire une modification au marché public initial.

La présente délibération a pour objet de réévaluer le montant de la mission de maîtrise d'œuvre pour le LOTISSEMENT DES PRES VERTS.

#### **Rappel :**

**Mission 1 : Permis d'aménager :** 3 600 € HT

**Mission 2 : Maîtrise d'œuvre VRD**

Estimation des travaux		Forfait définitif de rémunération	
Taux de rémunération : 6.5 %		Taux de rémunération : 6.5 %	
Montant des Travaux HT	TOTAL	Montant des Travaux HT	TOTAL
HT		HT	
VRD	184 000 €	VRD	417 036 €
<b>Total travaux HT</b>	<b>184 000 €</b>	<b>Total travaux HT</b>	<b>417 036 €</b>
<b>Honoraire HT</b>	<b>11 960 €</b>	<b>Honoraire HT</b>	<b>27 107.34 €</b>

**Avenant maîtrise d'œuvre VRD**

Montant initial du marché : 15 560.00 € HT

Avenant n°1 : 15 147.34€ HT

Nouveau montant du marché : 30 707.34 € HT

Compte tenu de l'augmentation du montant initial, la signature de cet avenant doit être autorisée par décision du conseil municipal, (augmentation de plus de 5% du montant initial du marché).

Le forfait définitif de rémunération doit être arrêté par avenant pour la maîtrise d'œuvre des VRD.

**Mme PINSIVY souhaite connaître les motifs pouvant expliquer l'augmentation du coût des travaux.**

**Ces travaux ont été sans doute sous estimés initialement au vu des très nombreuses difficultés techniques rencontrées notamment en raison de la nature des sols et de l'allongement de la durée des travaux, les lots n'étant pas encore, 3 ans après le début de la commercialisation, tous vendus.**

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver l'avenant présenté**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.**

### Délibération numéro 2015 04 13 Autorisation de paiement en chèque CESU pour la crèche et la garderie

M RIGOLLET propose au Conseil municipal d'approuver le paiement des sommes dues au titre de la crèche et de la garderie par le biais de chèque emploi service universel

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le paiement par Chèque Emploi service universel des sommes dues au titre de la crèche-halte garderie et de la garderie**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.**

### Délibération numéro 2015 04 14 Tarifs activités jeunesse

M FRANCHIN explique la mise en œuvre d'activités jeunesse nécessite le vote par le conseil municipal de tarifs liés à ces activités.

Il est proposé au conseil municipal de mettre en œuvre les tarifs suivants :

ACTIVITES	TARIFS
Grande sortie	15 euros
Atelier créatif Zentangle	0
Tournoi de pétanque	0
Atelier pâtisserie	3 euros
Frisbee Golf	0
Piscine	2 euros
Laser Blade	6 euros
Atelier créatif Plastique fou	2 euros
Grand jeux Fort Boyard	0
Speedminton Nocturne	4 euros
Badminton	0
Atelier créatif Pomme de Toulaine	2 euros
Kayak Port MANECH	8 euros
Speedminton	0
Sports à la plage + baignades	0
Tir à l'arc	0
Journée intervalles	0
Char à voile	7 euros
Fabrication de fusée à eau	0
Labyrinthe de Pont Aven	5 euros
Soyez prêt à vous plier en 4	3 euros
Grands Jeux Géants en bois	0
Accrobranche	8 euros
Camp d'été	65 euros

	55 euros à partir du deuxième enfant
Adhésion espace jeunes	2 euros

Mme DJEKHAR fait part de ses interrogations sur l'opportunité de mettre en place des activités jeunesse de type camp. Elle trouve que le reste à charge pour la collectivité (Un peu plus de 3000 euros pour 15 jours, frais de location de véhicule inclus) est élevé.

M FRANCHIN précise l'ensemble du budget « camp » qui est proposé pour la première année par la mairie. Il met en avant la qualité des animations proposées et la budgétisation d'une location d'un minibus qui sera peut être abandonnée si l'achat d'un minibus est réalisé avec l'été.

Mme PENVEN se plaint que l'envoi des formulaires et questionnaires ayant servi à définir les besoins des jeunes ne soient pas parvenus à tous les habitants.

M FRANCHIN précise que le questionnaire a été envoyé au plus grand nombre mais qu'il est difficile de disposer d'une liste exhaustive des jeunes de la commune. Il précise que l'enjeu réside surtout dans l'envoi du programme d'activités.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à la majorité (Abstentions de M BACCON, Contre MM MARTIN, DAUER et Mmes DJEKHAR et PENVEN):

- D'approuver les tarifs de l'animation jeunesse tels que présentés
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

### Délibération numéro 2015 04 15 Evolution de carrière – Avancement de cadre d'emploi Promotion interne

Le tableau des modifications à réaliser est le suivant :

Nombre	Suppressions	Créations	
1	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Animateur territorial	Avancement de cadre d'emploi Promotion interne
1	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de Maitrise	Avancement de cadre d'emploi Promotion Interne

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les créations et suppressions de postes telles que présentées ci dessus
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

### Délibération numéro 2015 04 15 bis Evolution de carrière – Avancement de grade Obtention d'examen

Le tableau des modifications à réaliser est le suivant :

Nombre	Suppressions	Créations	
1	Agent social 2 <sup>ème</sup> classe	Agent social 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade Obtention d'examen

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création et suppression de poste telle que présentée ci dessus
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.

### Délibération numéro 2015 04 15 ter Evolution de carrière – Avancement de grade Avancement au choix

Le tableau des modifications à réaliser est le suivant :

Nombre	Suppressions	Créations	
1	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade Avancement au choix
1	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade Avancement au choix

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver les créations et suppressions de postes telles que présentées ci dessus**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision.**

### **Délibération numéro 2015 04 16 Extension du régime indemnitaire des catégories B de la filière administrative au catégories B de la filière animation**

La création d'un grade d'animateur (Cf Délibération 2015 04 15) demande de réajuster le régime indemnitaire.

En effet, les catégories B ne bénéficient pas de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) mais de l'IEMP (Indemnité d'Exercice de Mission de Préfecture).

Il est proposé au Conseil d'étendre le même régime que l'IEMP actuellement appliqué à la filière administrative à la filière animation.

*Pour rappel, la délibération numéro 2013 03 02 08 fixe les règles suivantes :*

*L'IEMP est attribuée sur critères :*

- *la notation,*
- *le niveau de responsabilité,*
- *l'animation d'une équipe, les agents à encadrer,*
- *la modulation compte tenu des missions différentes confiées dans chaque service,*
- *la charge de travail,*

*Le Maire a, seul, le pouvoir d'évaluer les critères. Il décide du versement de l'indemnité par arrêté dans la limite d'une enveloppe votée par le conseil municipal.*

*Cette enveloppe maximum ne peut être supérieure à 1492 euros X 3= 4476 euros.*

Le montant annuel de l'enveloppe ne changera donc pas.

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité:**

- **De mettre en place l'indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) pour les catégories B de la filière administrative et de la filière animation (montant de référence annuel soit 1492 X 2= 2984 euros)**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

**Délibération numéro 2015 04 17 Participation aux travaux d'enfouissement**

Mme JAFFREZOU expose que la Commune de NEVEZ participe financièrement aux opérations d'effacement de réseaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère au titre de sa compétence électrification.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des participations demandées, inscrites au budget primitif.

<b>Impasse de la cité</b>
---------------------------

Dépenses		Recettes			
Eclairage public	9 553,00	SDEF		7 166,70	7 166,70
Réseau téléphonique	13 382,00	Commune	Eclairage public	5 731,80	15 768,30
			Télécommunications	10 036,50	
<b>Total</b>	<b>22 935,00</b>	<b>Total</b>			<b>22 935,00</b>
<b>KERCANIC</b>					

Dépenses		Recettes			
Eclairage public	1 449,60	SDEF			87 130,02
Réseau téléphonique	29 568,55	Commune	Eclairage public	869,76	23 046,17
Réseau BT	79 158,04		Télécommunications	22 176,41	
			Réseau BT	0,00	
<b>Total</b>	<b>110 176,19</b>	<b>Total</b>			<b>110 176,19</b>

<b>Rue de la Gare Tranche 1</b>
---------------------------------

Dépenses		Recettes			
Eclairage public	23 900,00	SDEF			126 135,00
Réseau téléphonique	46 300,00	Commune	Eclairage public	14 340,00	49 065,00
Réseau BT	105 000,00		Télécommunications	34 725,00	
			Réseau BT	0,00	
<b>Total</b>	<b>175 200,00</b>	<b>Total</b>			<b>175 200,00</b>



**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité:**

- **D'accepter les projets de réalisation des travaux énoncés ci dessus : Rue de la GARE, KERCANIC et Impasse de la cité**
- **D'accepter les plans de financements présentés ci dessus**
- **D'autoriser le Maire à signer les conventions financières conclues avec le SDEF pour la réalisation des travaux**
- **D'autoriser le Maire à signer les éventuels avenants relatifs à ces conventions financières conclues avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux.**